

Xpostit® : la dématérialisation faite par des collectivités pour les collectivités



La société **SPL-Xdemat** a été créée par des collectivités qui ont souhaité se regrouper pour concevoir des outils de dématérialisation adaptés à leurs besoins et en assurer la maintenance. Les logiciels ainsi créés sont ensuite fournis aux actionnaires de la **SPL Xdemat**.

Xpostit® est l'un de ces outils. Il facilite le suivi des dossiers dématérialisés. En effet Xpostit® est une application de création d'alertes qui permet aux agents des collectivités d'être informés automatiquement sur des actions à entreprendre en fonction des applications autorisées pour chacun d'entre eux.

Xpostit® simplifie la gestion des dossiers dématérialisés

- **Xpostit®** indique le nombre de dossiers en attente de traitement à l'ouverture de la plateforme SPL Xdemat,
- **Xpostit®** laisse la possibilité à l'utilisateur de supprimer la fiche de rappel quand il le souhaite,
- **Xpostit®** est déjà opérationnel pour :
 - alerter sur la présence de questions posées par les entreprises sur Xmarchés® à propos d'un appel d'offre,
 - alerter sur des factures déposées par des entreprises,
 - alerter sur les sollicitations des usagers via la saisine par voie électronique,
 - alerter sur des bordereaux rejetés par votre comptable,
 - et 4 services de « service-public.fr » :
 - l'inscription sur les listes électorales,
 - le recensement citoyen obligatoire
 - le changement de coordonnées
 - la demande d'acte d'état civil.

Xpostit® : la dématérialisation à un coût modéré

Afin d'offrir des prestations à un coût modéré **SPL-Xdemat**, société qui n'a pas vocation à faire du profit, a fait :

- **Le choix de la mutualisation entre collectivités** des compétences, des moyens humains et techniques,
- **Le choix de réduire les frais de structure et de fonctionnement** au strict minimum, pas de personnel dédié, pas de locaux propres,
- **Le choix de la proximité**, l'assistance technique (hotline) est dispensée au sein de chaque département,
- **Le choix que chaque collectivité puisse utiliser les services dont a elle besoin**, après adhésion au pack minimal (**Xmarchés®**, **Xactes®**, **Xpostit®**, **Xcelia®** et **Xsare®**),
- **Le choix de proposer des tarifs adaptés** à la taille de chaque collectivité.

Xmarchés® + Xactes® + Xpostit® + Xcelia® + Xsare®			
Communes		Communautés de communes	
De 0 à 200 habitants	75 € HT	moins de 10 000 habitants	600 € HT
de 2001 à 5000 habitants	600 € HT	de 10 001 à 25 000 habitants	900 € HT

Xpostit® : la dématérialisation déjà mise en œuvre

- Plus de 63 500 post-it ont déjà alertés les 1 430 collectivités adhérentes

Comment bénéficier de Xpostit® ?

- **Vous êtes actionnaire de la société SPL-Xdemat**

Vous en bénéficiez déjà, dans le cadre du pack de base.

- **Vous n'êtes pas actionnaire de la société SPL-Xdemat**

Pour devenir actionnaire de la SPL-Xdemat et bénéficier de **Xpostit®** il suffit d'acheter une action au prix de 15,50 € et d'effectuer les démarches d'adhésion présentées sur le site : www.spl-xdemat.fr ou de prendre contact avec le référent de votre département.